

## **URUGUAY**

### **Des réformes concrètes s'imposent, si l'on veut que les droits humains soient réellement protégés**

Index AI : AMR 52/001/2005

ÉFAI

**Embargo : mardi 29 mars 2005 (00 h 01 TU)**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Dans une lettre ouverte intitulée [Carta abierta al Sr. Presidente de la República Oriental del Uruguay Dr. Tabaré Vázquez Rosas](#) (index AI : AMR 52/002/2005), Amnesty International a appelé le nouveau gouvernement uruguayen à mettre en route sans tarder les réformes nécessaires pour assurer une réelle protection des droits humains, ainsi que leur promotion.

« Les récentes déclarations du président Vázquez sur l'importance du respect des droits humains permettent d'espérer que la justice deviendra une réalité pour de nombreuses personnes », a déclaré Amnesty International. « L'étape suivante consiste à réformer une législation qui favorise les atteintes aux droits humains, ainsi que l'impunité de leurs auteurs. »

Dans cette lettre ouverte, Amnesty International rappelle les principales préoccupations qui sont les siennes, concernant les violations des droits humains commises sous les différents gouvernements militaires, regrettant une nouvelle fois les lacunes constatées au niveau de l'application par l'Uruguay d'un certain nombre de normes internationales relatives aux droits fondamentaux, notamment concernant la Cour pénale internationale. L'organisation mentionne également les allégations portées à sa connaissance, faisant état de cas de torture ou de mauvais traitements perpétrés dans les prisons, les commissariats ou dans d'autres centres de détention.

« La torture constitue une violation grave des droits humains. Il est de la plus haute importance que le nouveau gouvernement fasse clairement comprendre qu'aucun acte relevant de la torture ne sera plus toléré. »

Amnesty International a reconnu l'importance de la signature et de la ratification par l'Uruguay du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle a également salué le projet de loi visant à inscrire ce traité dans la législation nationale, adopté il y a quelque temps par le Sénat. Elle reste cependant préoccupée par le fait que l'Uruguay n'ait toujours pas intégré dans sa législation les obligations contractées au titre du Statut de Rome, en définissant comme des infractions pénales les crimes tels que le génocide,

les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

« Un certain nombre de conventions et de traités internationaux censés protéger la population du génocide, de la torture ou des « disparitions » n'ont en Uruguay qu'une valeur très symbolique. En effet, il est impossible d'engager dans ce pays des poursuites en justice pour de tels agissements. »

Amnesty International déplore également l'absence de coopération des autorités uruguayennes, lors des enquêtes judiciaires menées ailleurs pour faire la lumière sur le sort des « disparus », et notamment des victimes des opérations organisées dans le cadre du Plan Condor.

L'organisation demande au nouveau gouvernement de tout faire pour favoriser les enquêtes et les procédures judiciaires relatives à des atteintes aux droits humains perpétrées sous le régime militaire, notamment en abrogeant la *Ley de Caducidad de la Pretensión Punitiva del Estado* (Loi de prescription), ou Loi 15846, en vigueur depuis décembre 1986.

« La Loi de prescription garantit depuis des années l'impunité. Le nouveau gouvernement doit absolument s'engager à faire abroger cette loi et à faire enquêter sur tous les cas de « disparitions » survenus sous les gouvernements militaires successifs, dans un souci de vérité et de justice. »

Amnesty International espère que les nouvelles autorités du pays veilleront à respecter et à promouvoir les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, reconnaissant le caractère indivisible des droits humains.

« Le président Vázquez a fait part de son intention de s'acquitter des obligations qui sont les siennes en matière de protection des droits humains ; il doit maintenant prendre des mesures concrètes pour traduire ces promesses dans les faits », conclut Amnesty International.

#### **Informations générales**

Tabaré Vázquez Rosas est, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, président de la République orientale de l'Uruguay. ●

**Vous pouvez consulter la lettre ouverte adressée au président Tabaré Vázquez Rosas et intitulée [Carta abierta al Sr. Presidente de la República Oriental del Uruguay Dr. Tabaré Vázquez Rosas](#) (index AI : AMR 52/002/2005) sur le site d'Amnesty International.**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse**

**Amnesty International**  
*BULLETIN D'INFORMATION 072/2005*

---

d'Amnesty International à Londres, au +44 20  
7413 5566, ou consulter le site  
<http://www.amnesty.org>